

Procès-verbal séance 28 novembre 2024

Le jeudi 28 novembre 2024 à 18h00, dans la salle du conseil, les membres du conseil municipal, convoqués le 22 novembre 2024, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Guy FLOIRAC, Françoise LAVAUD, Martine BOURNET, Pierre CIRCAL, Denis GAILLET, Jean-Pierre BAULT, Francis FOLLET, Laurent WIRTH, Catherine TOUTIN

Représentés : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL représentée par Françoise LAVAUD

Absents et excusés :

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du procès-verbal
- Délibération : Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot
- Délibération : Adhésion au service RGPD du Centre de Gestion du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données
- Délibération : Modification du poste d'adjoint administratif
- Echange : Réfection de la toiture de l'église
- Echange : Food truck pizzas à l'Estancou
- Divers

Avant de débiter la séance, le maire informe le conseil municipal que la délibération « Modification du poste d'adjoint administratif » doit être reportée. En effet, afin de pouvoir délibérer, le retour de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Lot, en date du 21 novembre 2024, est obligatoire.

Ouverture de la séance à 18h10.

Délibérations de la séance

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOT (N° DE_2024_31)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

L'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion du Lot a été validée à l'unanimité. Le montant de la cotisation de la commune est de 15€/mois par agent. Le coût d'adhésion s'élève à 360€ par an, avec un engagement de 6 ans et + 100€ la première année couvrant les frais de dossier.

ADHESION AU SERVICE RGPD DU CENTRE DE GESTION DU LOT ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (N° DE_2024_32)

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

L'adhésion au service RGPD du Centre de Gestion du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) au sein de leur structure a été validée à l'unanimité, pour un coût de 390€ par an, avec un engagement de 3 ans et + 275€ la première année couvrant les frais de mise en place.

Monsieur Francis FOLLET a été désigné à l'unanimité Référent Informatique et Libertés (RIL), interlocuteur direct avec le CDG du Lot.

Échange : réfection de la toiture de l'église

Les liteaux du toit de la sacristie et de l'église commençant à faiblir, Monsieur le Maire a pris contact avec l'ABF, qui suivra les travaux en cas de réfection. Si une rénovation complète s'avérait nécessaire, ce serait la DRAC qui suivrait le chantier. Ces travaux sont subventionnables (40% par l'État, 20% par le Département, et à un pourcentage variable par la Région). Un appel d'offres sera lancé.

Échange : demande de Food truck à l'Estancou

La propriétaire de L'Estancou demande s'il serait possible qu'un Food Truck s'installe sur la place de la Halle, en face de son commerce, pour vendre des pizzas pendant trois mois.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable, pour plusieurs raisons :

- Question « d'harmonie », structure ne s'intégrant pas dans le cadre patrimonial du bourg,
- Question du stationnement d'un camion contradictoire avec la démarche d'interdiction du stationnement dans le centre bourg,
- Risque de gêne éventuelle pour les riverains,
- Risque « d'engrenage » concernant la fréquence et la durée de cette installation.

Le Conseil Municipal a décidé, par 9 voix pour et 1 abstention, que le Food truck pourrait s'installer à Creysse, uniquement sur le parking de la salle polyvalente, après demande directement par le propriétaire du Food truck, avec précision des mois, jours et horaires d'installation.

Divers

Monsieur le Maire a indiqué le coût du changement des pierres d'angle du bâtiment administratif : 1800€ TTC.

Lors des fortes rafales de vent du 23 novembre 2024, le bâtiment administratif a perdu une partie de son faîtage et quelques ardoises. L'entreprise est intervenue en urgence pour sécuriser le faîtage. Une révision du toit va être effectuée. L'entreprise a établi un devis qui se monte à 960€ TTC.

Un expert de l'assurance habitation d'administrés est venu pour déterminer la cause des infiltrations dans leur cuisine qui jouxte l'église. La responsabilité de la commune est dégagée, le problème provenant de joints en mauvais état entre leur toiture et le rocher. Leur assurance va prendre ce sinistre en charge.

Des travaux s'avèrent nécessaires dans l'appartement au-dessus de la mairie : réfection des sols et peinture extérieure des fenêtres. Deux devis ont été établis et c'est l'entreprise Aymard qui a été choisie pour réaliser les travaux rapidement.

La recherche d'un agent d'entretien est toujours en cours. Deux candidatures sont à l'étude. Un prestataire extérieur serait trop coûteux (une offre a été faite : elle se monte à 366€ TTC/mois).

La séance a été levée à 20h00.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

